AR Prefecture

024-200040400-20231130-2023_89-DE
Reçu le 08/12/2023

Communauté de Communes du Périgord Ribéracois

Délibération du Conseil Communautaire
****

Le jeudi 30 novembre 2023 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à l'Espace André Malraux de Ribérac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 24 novembre 2023 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	45	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville -Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Yves Mahaud – Corinne Ducoup – Philippe Bogaert – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond – Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Gilles Mercier – Nicolas Platon – Catherine Bezac-Gonthier – Laurent Casanave – Christine Laurent – Dominique Caillou – Catherine Esculier – Romain Perruchaud – Philippe Chotard – Jean-Pierre Chaumette – Pierre Guigné – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël de Lucas – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Philippe Dubourg – Priça Mortier – Pierre Janaillac – Denis Ferrand – Edwige Badel – Joëlle Saint Martin – Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	1	Géraldine Schulte
Titulaires absents	13	Christine Berthé – Lisa Boyer – Michel Desmoulin – Philippe Boismoreau – Alfred Gonnard – Joël Constant – Francis Lafaye – Clément Lemercier – Géry Denis -Bernard Saint Martin – Christophe Rossard – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet
Procurations	6	Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Philippe Boismoreau à Murielle Cassier Joël Constant à Bruno Limerat Francis Lafaye à Jean-Pierre Chaumette Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Julie Bordet à Denis Ferrand

AR Prefecture

024-200040400-20231130-2023_89-DE
Reçu le 08/12/2023

DELIBERATION N° 2023 /189 : (Code Nomenclature /421)
DATE : 30 NOVEMBRE 2023
RAPPORTEUR : Yves Mahaud
OBJET : Contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L332-23 1°

Considérant qu'il est nécessaire de recruter deux agents contractuels pour accroissement temporaire d'activité afin de satisfaire aux besoins du service voirie,

Sur le rapport de Monsieur le Vice-Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire

DECIDE

Service de la voirie :

- Le recrutement direct d'un adjoint technique non titulaire pour accroissement temporaire d'activité du 1er janvier au 31 mai 2024 pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice majoré 372 du grade de recrutement.

- Le recrutement direct d'un adjoint technique non titulaire pour accroissement temporaire d'activité du 1er janvier au 31 décembre 2024 pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice majoré 361 du grade de recrutement.

Ces agents assureront les fonctions d'entretien courant pour maintenir la qualité du patrimoine de voirie communautaire.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget ;

Monsieur le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure le contrat d'engagement ;

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article L332-23 2°du Code Général de la Fonction Publique précité si les besoins du service le justifient.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

AR Prefecture

024-200040400-20231130-2023_89-DE
Reçu le 08/12/2023

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR EXPEDITION CONFORME

Décision du Conseil Communautaire :	Publié le 12 / 12 / 2023
Votes pour : 52 **Votes contre** :0 **Abstentions** : 0	

La secrétaire de séance du 30 Novembre 2023
Murielle Cassier

Le Président de la Communauté
de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet

Signature numérique de Didier BAZINET
PRESIDENT
Le 08/12/2023 11:27:04